



ECOLE SAINTE-MARIE DES BOURDONNAIS
40, rue des Bourdonnais
78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.50.19.83

Année 2023/2024

TARIFS DEMI-PENSION de la MATERNELLE au CE1 et ULIS2

L'inscription est possible 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine. Le coût de la demi-pension pour l'année sera reporté sur la contribution annuelle.

Le statut de demi-pensionnaire est accordé pour l'année entière. Il ne peut être modifié à la fin de chaque trimestre que dans un cas de force majeure présenté, avec des pièces justificatives, 15 jours au moins avant la fin de la période, au chef d'établissement et après accord de la comptabilité.

Une inscription exceptionnelle à la cantine est possible pour les maternelles en cas de nécessité et après en avoir fait la demande auprès de Madame Samie et ce, dans la limite des places disponibles ; il n'y pas de restriction pour les élémentaires. Il est nécessaire d'acheter des tickets au préalable auprès de Madame Duhot. Ils sont vendus par carnet de 5, au prix de 48 € ou par carnet de 10, au prix de 96 €.

Remboursement pour raisons médicales à partir de 2 semaines d'absence consécutives sur présentation des justificatifs en fin de trimestre. Demande à adresser par mail au secrétariat : mh.duhot@saintemariesacrecoeur78.fr

Demi-pension - Tarif annuel

4 jours/semaine : **1 084 €**
 2 jours/semaine : **542 €**

3 jours/semaine : **813 €**
 1 jour / semaine : **271 €**

✂ _____

INSCRIPTION A LA CANTINE

Coupon (découpé) à retourner au secrétariat entre le 28 août et le 7 septembre 2023
(même si votre enfant ne déjeune pas à la cantine)

Mon fils, ma fille : Classe :

<input type="checkbox"/> déjeunera à l'école le : (cocher les jours de déjeuner souhaités) <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> VENDREDI	<u>OU</u>	<input type="checkbox"/> ne déjeunera pas à l'école.
--	------------------	---

Date :

Signature :

En maternelle, seules les familles dont les 2 parents ont une activité professionnelle peuvent inscrire leurs enfants les 4 jours. Pour les autres familles, possibilité de cocher 2 jours.